



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET ADPEP45

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Service De Soins Infirmiers à Domicile

ACTIVITES ET PERSPECTIVES

1. ACTIVITE 2021

1.1 SSIAD

1.1.1 Ssiad - SPASAD

Le SSIAD est ouvert 365 jours par an et intervient sur la Métropole d'Orléans au domicile des patients. Le domicile pouvant être un lieu de vie individuel ou collectif dès lors que ces derniers ne sont pas médicalisés (type foyer logement – foyer hébergement).

Son activité se décompte en nombre de patients et en nombre d'actes réalisés, un acte correspondant à l'intervention d'un soignant à domicile pour la réalisation des soins de nursing.

Les soins infirmiers non déléguables sont réalisés par des infirmiers libéraux qui refacturent leurs interventions aux services.

	Prévisionnel	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Nombre de Patients accompagnés sur l'année		36	34	35	39	29	38	40	26
Nombre de Patients au 31/12									
Actes Aides Soignantes	5310		5612	6738	7058	6676	6672	6249	4170
Actes Infirmiers	Non quantifiable		4202	3250	4991	4062	3003	2055	413

*Au regard de nos effectifs, nous sommes en mesure de réaliser :

- 7 passages par semaine pour 8 de nos patients ;
- 5 passages par semaine pour 7 de nos patients ;
- 15 passages par semaine pour 15 nos patients.

Ce qui nous amène à pouvoir réaliser 5310 interventions à domicile par an. Le taux d'absentéisme est évalué à 13%. Il prend en compte l'absence des patients en cas d'hospitalisation, de rendez-vous médicaux, vacances etc....

Nous constatons depuis la crise sanitaire une diminution du nombre d'actes réalisés par l'équipe des soignants, bien que ces derniers soient supérieur aux prévisionnels. Un travail a été réalisé par l'équipe de Direction, et plus particulièrement par la cadre de santé pour permettre une réorganisation des tournées permettant d'avoir une file active plus importante. L'activité a également été recentrée sur des publics dont l'accompagnement en soins se traduit par des actes techniques et un accompagnement relationnel important.

En 2022, il a été procédé à :

✓ 8 entrées :

- 5 pour aggravation de l'état de santé,
- 1 programme de soin pour la psychiatrie,
- 1 sortie du SSIAD réadmise après un séjour de 5 mois à l'étranger,
- 1 réadmission après un arrêt à la demande de la famille.

✓ 8 sorties :

- 3 transferts d'usagers de plus de 60 ans avec le SSIAD partenaire,
- 1 sortie dans le cadre du SPASAD avec transfert vers le SAAD partenaire,
- 1 sortie pour un voyage à l'étranger de plus de 5 mois (a été réadmis),
- 1 sortie car le programme ne convenait pas à la patiente,
- 1 sortie de fin de prise en charge à la demande de la famille (a été réadmis)
- 1 sortie pour décès à domicile avec maintien au domicile jusqu'à la fin de vie de la personne

La durée moyenne d'accompagnement est de 44 minutes, certains accompagnements peuvent durer jusqu'à 75 mn.

Concernant le profil des patients :

- Typologie de Handicap : 33% Handicap de naissance – 67% Accident de la vie ;
- Sexe : 33 % Masculin – 67% Féminin ;
- Moyenne d'âge : 52 ans – 10 usagers ont plus de 60 ans.

En 2021, le travail d'ingénierie de création du SPASAD a été mené par la cadre de santé en lien avec la Directrice Adjointe d'ADOMICILE 45. Ce travail a abouti à la signature en juillet 2021 d'une convention entre les deux associations officialisant la création du SPASAD ADOM PEP45 ainsi qu'à la création d'outils communs pour le suivi des usagers du SPASAD (pièces-jointes).

La mise en œuvre s'avère délicate par la difficulté actuelle de recrutement dans le secteur de l'aide à domicile. Un patient est suivi par celui-ci.

Sur les 36 patients, 7 bénéficient d'une prise en charge par le SPASAD.

1.1.2 Ssiad Foyer

Depuis 2015, le SSIAD intervient au sein de deux foyers de vie de l'agglomération Orléanaise :

- Le Foyer de Vie Paul Cadot, géré par l'APHL ;
- Le Foyer de Vie des Tisons, géré par l'ADAPEI.

Au titre de cette intervention, le service assure la coordination des soins des résidents de ces deux foyers soit pour 59 usagers.

Cette mission recouvre :

- La prise des rendez-vous médicaux, et leur préparation ;
- la réalisation des dossiers administratifs pour les aspects médicaux ;
- La gestion du circuit du médicament ;
- La réalisation d'actes infirmiers non délégués du lundi au vendredi ;
- Le transfert de compétence auprès des professionnels des foyers.

Un bilan entre es PEP 45 et l'APHL a été réalisé en janvier 2022. Il ressort que la collaboration est fluide et satisfaisante. L'intervention du SSIAD a apporté une professionnalisation de l'établissement sur ses obligations liées aux soins (circuit du médicament, dossiers médicaux et infirmiers, fiche navette, création de postes d'aide soignants suivant les conseils du SSIAD.....).

Le déploiement du Dossier Unique par l'APHL au sein du Foyer, et l'octroi des droits aux infirmières et la secrétaire médicale du SSIAD, a permis de fluidifier la communication et la transmission des informations concernant les usagers.

1.2 Equipe Spécialisée Maladie Neuro Evolutive

1.3 Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées et Communauté 360

L'année 2022 est la cinquième année d'activité du PCPE avec une augmentation conséquente des actes délivrés.

	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre total d'actes directs	5 426	7 201	5 351	4 949	1 491
File active	49	49	48	56	36
Nombre d'enfants	53	30	23	23	11
Nombre d'adultes	23	19	25	33	25
Ratio actes directs/file active	71	156	111	88	41
Nombre de Personnes accompagnées au 31/12	19	28	16	25	17
Nombre de sollicitations	76	71	63	88	60

2. PERSPECTIVES

2.1 SSIAD

2.2. Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées et la Communauté 360

2.3. L'équipe spécialisée maladie neuroévolutive